

Sherbrooke, le 25 octobre 2016

Madame Hélène David
Ministre responsable de l'Enseignement supérieur

Monsieur Bernard Tremblay
Président-directeur général de la Fédération des cégeps

Monsieur Luc Fortin
Député de la circonscription de Sherbrooke

Monsieur Guy Hardy
Député de la circonscription de Saint-François

Madame Marie-France Bélanger
Directrice générale du Cégep de Sherbrooke

Objet : Ressources associées aux étudiantes et étudiants en situation de handicap (EESH)

Bonjour,

En marge des négociations de la convention collective des enseignantes et des enseignants du réseau collégial, le gouvernement du Québec s'est engagé à investir dix millions de dollars en ajout de ressources enseignantes par année pendant cinq ans afin de contribuer à la réussite des étudiantes et étudiants en situation de handicap (EESH) et ayant des besoins particuliers. Le projet de lettre d'entente présenté à notre équipe de négociateurs spécifiait que « cet investissement permettr[ait] d'appuyer les services déjà offerts et fer[ait] une différence réelle sur la diplomation et sur le succès d'étudiants qui en ont vraiment besoin. »

Depuis plusieurs mois déjà, le SPECS-CSN négocie avec la direction du Cégep de Sherbrooke afin de trouver la manière optimale d'utiliser ces ressources. Ce n'est pas une tâche facile. Les contraintes imposées par le ministère de l'Enseignement supérieur, en particulier l'obligation que la ressource soit distribuée sous la forme de charge individuelle libération (CIL), constitue un obstacle majeur lorsqu'on tente « d'appuyer les services déjà offerts » par les enseignantes et les enseignants.

À ces difficultés s'ajoute le constat que de toute évidence, certains acteurs patronaux, aux niveaux local et national, tentent de « réécrire » les termes de l'entente. Nous apprenons en effet que plusieurs directions refusent d'ouvrir des postes avec les nouvelles ressources, même lorsqu'elles sont injectées dans les volets 1 et 2, ce qui est contraire à la convention collective et à l'esprit de l'entente qui a été conclue en négociation. On impose également une pression très forte pour que les ressources servent uniquement à la création de nouveaux

projets, souvent au volet 3, plutôt que « d'appuyer les services déjà offerts. » Dans certains cégeps, les directions refusent même d'inclure les ressources au projet de répartition et de négocier leur utilisation avec le syndicat, alors qu'il s'agit de ressources enseignantes ! Lors d'une récente rencontre des syndicats du regroupement cégep de la FNEEQ, il est devenu évident, de par les différentes situations rapportées par les délégués présents, qu'un mot d'ordre provenant des instances patronales nationales a été émis, ayant pour objectif d'imposer une utilisation des ressources qui est contraire à l'esprit de l'entente entérinée par les enseignantes et les enseignants.

En conséquence, devant ce qui peut être qualifié de tentative de coup de force, les syndicats du regroupement cégep de la FNEEQ ont adopté la résolution suivante :

« Que le regroupement cégep mandate ses représentantes et ses représentants à transmettre, dans la prochaine semaine, une lettre à la ministre de l'Enseignement supérieur et à la Fédération des cégeps dans laquelle ils demandent le respect intégral de l'entente sur les ressources EESH obtenue en marge des négociations, en particulier :

- que ces ressources doivent être versées au projet de répartition;**
- que l'utilisation de ces ressources doit être convenue avec le syndicat ;**
- que ces ressources doivent servir à ouvrir des postes ;**
- que l'utilisation de l'ensemble de ces ressources doit reconnaître un travail que les enseignantes et les enseignants réalisent déjà auprès des EBP/EESH.**

De plus, la lettre doit réitérer que les cégeps sont autonomes, à l'intérieur des balises de l'entente, dans leurs choix d'utilisation des ressources ESSH.

Cette démarche vise à ce que les syndicats locaux puissent faire la répartition des ressources à l'hiver 2017 selon les balises convenues lors de la négociation.

Que la FNEEQ produise un communiqué de presse avec les informations contenues dans la lettre.

Que les syndicats locaux s'engagent à faire parvenir la lettre à leur direction locale, à la Fédération des cégeps et à leur député.

Si les syndicats locaux constatent que les directions locales ne respectent pas les principes mentionnés ci-dessus, que le regroupement considère la mise en place d'un plan d'action national sur la question des ressources EESH. »

Par cette résolution, les syndicats signifient leur détermination à ce que la lettre d'entente et l'esprit de l'entente qu'ils ont adoptée soient réalisés. De plus, ils s'engagent à être solidaires les uns des autres si certaines administrations locales essaient de s'arroger des ressources qui reviennent de plein droit aux enseignantes et aux enseignants.

Les membres du SPECS-CSN respecteront le fin mot de cette résolution, parce qu'ils reconnaissent, contrairement à d'autres acteurs du milieu collégial, la valeur d'une entente commune.



Steve McKay, président

c.c. Madame Diane Brien, conseillère en relations du travail, Fédération des cégeps
Madame Brigitte Langelier, directrice, Direction des ressources humaines et des relations du travail
Madame Caroline Senneville, présidente, FNEEQ